



### Learn Music for free...

« Apprenez la musique gratuitement... »  
Habituellement, un tel intitulé a plutôt tendance à déclencher chez nous, au mieux beaucoup de méfiance, au pire, un rejet systématique ! Le travail réalisé par l'équipe de développeurs de Ableton mérite cependant l'attention. Learn Music est un site internet interactif et non pas un véritable logiciel installé sur l'ordinateur. Il suppose donc une liaison Internet pour fonctionner. Il n'y aura aucune interférence avec les apprentissages conventionnels, mais une véritable approche des principes de l'orchestration des musiques actuelles, en travaillant par superposition de formules bouclées, un peu dans l'esprit du Garage Band d'Apple. Les propos d'accompagnement pédagogique (en français) trouveront d'avantage écho des activités d'un atelier d'initiation plus que d'un cours proprement dit, les fondamentaux qui font la musique étant très largement survolés, mais Learn Music (le titre est peut-être un peu exagéré !) sera sans doute un excellent moyen pour le monde PC comme pour les utilisateurs de Mac pour amener de manière ludique à une pratique musicale, ou plutôt, de gestion de phénomènes sonore de catégorie 2.0....

<https://learningmusic.ableton.com>

### Les JTSE 2017...

Les 21<sup>ème</sup> Journées Techniques du Spectacle et de l'Évènement se tiendront les 21 et 22 novembre 2017 aux Docks de Paris, Porte de la Chapelle.

Plus de 140 sociétés françaises et étrangères de ces domaines seront présentes : la machinerie, l'éclairage, l'audio, le scénique, les tissus, les tribunes, les fauteuils et gradins, les accessoires de spectacle ainsi que de la sécurité et de la formation. Le **JTSE audio training** et le **JTSE Lighting** proposeront des espaces dédiés au son et aux éclairages et un programme de tables rondes thématiques qui fait le succès de ce rassemblement. <http://www.jtse.fr>

### Prochaines formations i-St@ge...

#### \* **Composer en MAO.**

8 au 10 octobre 2017.

#### \* **Réglementation et mise en conformité des lieux de spectacle.**

8 au 10 octobre 2017.

#### \* **Sécurité des spectacles- préparation à la licence d'entrepreneur.**

16 au 20 octobre 2017.

#### \* **Sécurité des spectacles- préparation à la licence d'entrepreneur- établissements de catégorie V.**

7 et 8 décembre 2017.

#### **Gestion polyvalente d'un petit lieu de spectacle.**

11 au 15 décembre 2017.

#### **Préparation au CCP en gestion sonore.**

14 décembre 2017.

Infos et inscriptions : [contact@istage-formation.org](mailto:contact@istage-formation.org)

### La réglementation sur les niveaux sonores évolue...

Le décret n° 2017-1244 du 7 août 2017 relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés apporte un complément important à la première réglementation mise en place il y a déjà près de 20 ans... Sont cette fois explicitement concernés tous les acteurs de la diffusion de musique amplifiée puisque les festivals et manifestations extérieures font partie des publics concernés par le décret. Les établissements d'enseignement restent toujours à l'écart des nouvelles préconisations réglementaires...

La mise en application de la loi devra être effective au plus tard au 1er octobre 2018. Elle décrit les nouvelles règles à appliquer pour « protéger l'audition du public exposé à des sons amplifiés et à des niveaux sonores élevés » ainsi que les dispositions relatives à la protection des voisinages. Les professionnels du secteur sont aussi concernés, ce chapitre apparaissant dans les compétences de la Licence d'entrepreneur du spectacle.

Les dispositions les plus marquantes de la « loi 2017 » sont en premier, l'abaissement des niveaux de pression acoustique à 102dB A pondérés sur 15 minutes, au lieu des 105dB antérieurs. Ensuite, l'obligation pour les lieux diffusant de la musique amplifiée de mettre à disposition du public des zones de repos auditif (ou des périodes de repos auditif...) où les niveaux mesurés ne pourront dépasser 80dB A pondérés sur huit heures. Enfin, les niveaux de pression acoustique ne pourront pas dépasser 94dB A pour les manifestations concernant des enfants jusqu'à 6ans.

On ne peut que se féliciter de cette réduction à 102 dB (qui correspond, par rapport à 105dB, à une division par 2 de la puissance délivrée...), ce niveau restant très largement suffisant pour contribuer efficacement à la réussite d'un concert ! De même, les organisateurs de spectacles en extérieur et de festivals auront maintenant une idée précise de la réglementation à laquelle ils sont soumis. On peut rester plus mitigé sur le fait que les bandes de fréquences sur lesquelles intervient les mesures d'amortissement phonique avec le voisinage n'aient pas changé, notamment par l'adjonction d'une nouvelle dans les fréquences basses. Quant à la mise en place d'un niveau sonore spécifique aux enfants, comment en critiquer la détermination ? Sans doute sera-t-il vraiment applicable pour les spectacles « jeunes publics », mais cela ne manquera sans doute pas de créer quelques tensions pour les spectacles tous publics... L'obligation par les organisateurs de spectacles de mettre gratuitement à disposition des spectateurs « des protections auditives adaptées au public » risque de ne pas être toujours simple à réaliser... De même pour les professionnels en activité pour qui les EPI (équipements de protection individuelle) sont une obligation de l'employeur bien trop souvent négligée...

La prise de conscience des niveaux sonores et de leurs nuisances dans le contexte du spectacle est évidemment une disposition salutaire. Il faudra juste s'assurer qu'une stigmatisation systématique des spectacles de musique amplifiée n'apparaisse pas. Après tout, pour un musicien d'un orchestre symphonique en tutti, les publics d'un match de foot ou... les « clients » d'une cantine scolaire, les risques ne sont pas bien différents !

[www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/8/7/SSAP1700132D/jo/texte](http://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/8/7/SSAP1700132D/jo/texte)

### Publication...

L'IFPI a présenté récemment une étude qui décrypte les nouveaux modes de consommation de la musique aujourd'hui et les tendances à venir. Cette enquête traite exclusivement de la musique enregistrée mais peut être révélatrice a posteriori sur les habitudes et sur l'engagement du public pour la musique vivante... A découvrir à l'adresse : <http://www.snepmusique.com/?p=16023&preview=true>

### Régisseur général : le référentiel mis à jour

La CPNEF-SV vient d'actualiser le référentiel métier de régisseur général, en partenariat avec le CNFPT et Réditec. Il décrit de façon détaillée les missions, activités, compétences spécifiques et transversales, évolutions du métier...

Cette démarche a pour but d'améliorer la reconnaissance des professions et de renforcer la transversalité avec la fonction publique territoriale. <http://www.cpnsv.org/metiers-spectacle/metiers-techniques/direction-technique-regie/>